



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 112 et 38 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

**La situation en Amérique centrale : moyens
d'établir une paix ferme et durable et progrès
accomplis vers la constitution d'une région de paix,
de liberté, de démocratie et de développement**

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/57/L.27/Rev.1

Vingt-deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/57/L.27/Rev.1, relatif à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (A/C.5/57/30) que le Secrétaire général a présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Au cours de l'examen de cette question, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Guatemala et d'autres représentants du Secrétaire général.

2. Comme indiqué aux paragraphes 5 et 6 de l'état présenté par le Secrétaire général, la phase actuelle de la MINUGUA doit se poursuivre tout au long de 2003 pour appuyer la consolidation des progrès accomplis au titre des accords de paix. En 2002, La Mission a continué d'exécuter son mandat de vérification de l'application des accords de paix, de fournir une aide technique, d'offrir ses bons offices et d'informer le public au sujet des activités et des résultats de la vérification. Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'adopter le projet de résolution A/57/L.27/Rev.1, prorogeant ainsi le mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2003, la Mission continuerait de mener les activités décrites dans le rapport du Secrétaire général en date du 1er novembre 2002 (A/57/584), dans lequel le Secrétaire général recommande la prorogation du mandat de la MINUGUA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2003.



3. La structure de la Mission est examinée aux paragraphes 6 à 16 de l'état. La MINUGUA continuerait d'exécuter son mandat en 2003 avec un effectif réduit par rapport à 2002. La vérification des accords de paix se poursuivrait dans quatre grands domaines : droits de l'homme, droits des populations autochtones, renforcement du pouvoir civil et politique économique et développement rural (voir A/C.5/57/30, par. 12). Le Comité a été informé que le projet de budget pour 2003 était conçu de façon à réaliser deux objectifs fondamentaux. Le premier consiste à poursuivre les réductions budgétaires convenues devant aboutir à la clôture et qui ont été entreprises au cours des années précédentes. Le deuxième consiste à permettre à la MINUGUA de poursuivre son mandat traditionnel, tout en participant en outre à un programme de transition qui préparerait d'autres entités à exécuter le programme de paix après le départ de la Mission. Le Comité a été informé que ce programme de transition, qui met l'accent sur la coopération avec les institutions nationales, assigne un rôle important aux organismes et programmes du système des Nations Unies. Le Comité a été informé que, selon la planification actuelle, la Mission achèverait son mandat à la fin de 2003. Le Comité constate que le Gouvernement guatémaltèque a demandé que le mandat de la MINUGA soit prorogé jusqu'en 2004 (voir A/57/584, par. 31). Le Comité consultatif prend note également des dispositions des paragraphes 24 et 25 du projet de résolution A/57/L.27/Rev.1. **À ce propos, et compte tenu des observations ci-dessus, le Comité se réjouit d'avoir été informé que la Mission commencerait à préparer sa liquidation.**

4. Comme indiqué à l'annexe I de l'état, les prévisions de dépenses pour la période 1er janvier-31 décembre 2003 se chiffrent au montant net de 11 602 900 dollars (montant brut : 12 961 900 dollars), soit une réduction pour 2003 de 3 152 200 dollars (montant net) ou d'environ 21 % par rapport à 2002. Le Comité relève à l'annexe V de l'état que le montant estimatif des dépenses pour la période d'un an s'achevant le 31 décembre 2002 est de 14 783 600 dollars, ce qui se solde par un déficit estimatif de 28 500 dollars, contre un montant de 14 755 100 dollars ouvert au titre de la MINUGUA pour la période 1er janvier 2000-31 décembre 2002.

5. Il est indiqué à l'annexe I de l'état que le montant total des dépenses afférentes au personnel civil est de 9 606 300 dollars pour 2003, contre un montant de 11 868 600 dollars ouvert pour 2002. L'effectif proposé pour la MINUGUA en 2003 est de 233 postes au total, dont 53 fonctionnaires internationaux (41 administrateurs, 10 agents des services généraux et 2 agents du Service mobile), 6 administrateurs recrutés sur le plan national, 118 agents des services généraux recrutés sur le plan local et 56 volontaires des Nations Unies. Par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2002, le tableau proposé pour 2003 représente une réduction de 38 postes, dont 16 postes internationaux (7 postes d'administrateur, 7 postes d'agent des services généraux et 2 postes d'agent du Service mobile), 16 postes d'agent local et 7 postes de Volontaire des Nations Unies, compensée en partie par un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national (voir A/C.5/57/30, par. 17 et annexe I.B). Des taux de vacance de 17,5 % pour le personnel international et de 3 % pour le personnel local ont été appliqués pour le calcul des dépenses de personnel.

6. Le Comité consultatif a été informé que la réduction de personnel pour 2003 tiendrait essentiellement à des compressions du personnel technique et du personnel administratif du siège de Guatemala. Il n'y aurait plus d'observateurs militaires et le nombre d'observateurs de police serait ramené de 10 en 2002 à six en 2003. Un observateur de police resterait affecté à chaque bureau régional afin de participer à

la vérification des cas de violation des droits de l'homme. L'annexe IV de l'état indique les effectifs proposés par entité administrative pour la MINUGUA en 2003.

7. Le Comité consultatif a été informé que la structure des bureaux régionaux resterait inchangée en 2003. Les principales activités de transition seraient effectuées sur le terrain. L'augmentation des tâches de transition visant à renforcer les entités locales telles que le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et les conseils de développement des départements nécessiteront des travaux de vérification plus sélectifs sur le terrain. Le Comité a également été informé que le principal bureau extérieur, à Guatemala, a été transféré du siège à un quartier plus central, ce qui le rend plus accessible à la population et facilite les contacts avec les partenaires de la transition. Le Comité a été informé que le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a manifesté son intérêt pour le regroupement des activités de vérification des droits des populations autochtones et envisageait d'ouvrir après le départ de la MINUGUA un bureau doté d'un large mandat en matière de droits de l'homme. Des projets sont par ailleurs élaborés pour transférer de plus en plus les activités de contrôle et d'information au sujet des questions socioéconomiques aux programmes et organismes du système des Nations Unies. **Le Comité souligne l'importance de cette participation au cours de la période de transition et pendant la liquidation progressive de la Mission.**

8. Le Comité consultatif relève au paragraphe 14 de l'état qu'il serait créé un nouveau groupe de l'histoire et des enseignements tirés de la Mission afin d'assurer comme il convient la documentation et l'analyse de l'expérience de la MINUGUA. Le Comité a été informé qu'avec la création de ce groupe, la MINUGUA chercherait à écrire l'histoire d'une expérience de près d'une décennie au Guatemala et dégagerait les enseignements tirés au profit du public guatémaltèque et de futures missions d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. **Le Comité compte que le groupe achèvera ses travaux comme prévu dans un délai d'un an et préconise une collaboration très étroite avec le Groupe des enseignements tirés du Département des opérations de maintien de la paix.**

9. Le montant estimatif des frais de fonctionnement de la MINUGUA est de 1 920 300 dollars pour 2003, contre un montant de 2 432 200 dollars ouvert pour 2002, et les prévisions pour les autres programmes se chiffrent à 257 000 dollars pour 2003, contre 314 800 dollars ouverts pour 2002 (A/C.5/57/30, annexe I). Le Comité consultatif relève que le montant demandé pour les transports a été réduit (A/C.5/57/30, annexe I.C, par. 10). Le Comité a été informé que la MINUGUA disposerait en 2003 d'un parc de 98 véhicules, contre 128 en 2002.

10. Le Comité consultatif prend note des renseignements présentés à l'annexe III de l'état au sujet de l'utilisation des fonds extrabudgétaires et du Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala. Les crédits alloués au moyen du Fonds d'affectation spéciale au titre de diverses activités d'appui au mandat de la Mission se montent à 1,2 million de dollars. Pour 2003, compte tenu des contributions déjà approuvées ou en cours de négociation avec les donateurs, un montant estimatif de 682 700 dollars devrait être disponible.

11. La Cinquième Commission souhaitera peut-être informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/57/L.27/Rev.1, il faudrait ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 un crédit additionnel de 11 631 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), et un montant de 1 359 000 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui

serait compensé par un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
